



Municipalité St-André-de-Restigouche Avis public

Est, par les présentes, données par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

Qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi, 18 décembre 2023 à 18h30, le conseil municipal adoptera du règlement 005-2024 concernant la fixation du taux de la taxes foncières, les tarifs municipaux pour les services, versement des taxes.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Un avis est donné qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi, 18 décembre 2023 à 19h00le conseil municipal procédera à l'adoption du budget 2024.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 7^{ième} jour de décembre deux-mille-vingt-trois..

Véronique Pelletier, dir. gén. greff.-très. par intérim

XX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Pelletier, greffière-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 7^{ième} jour de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 décembre 2023

Véronique Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim